



Année I N° 3 Juillet-Septembre 1922

# BULETIN

ORGANE OFFICIEL

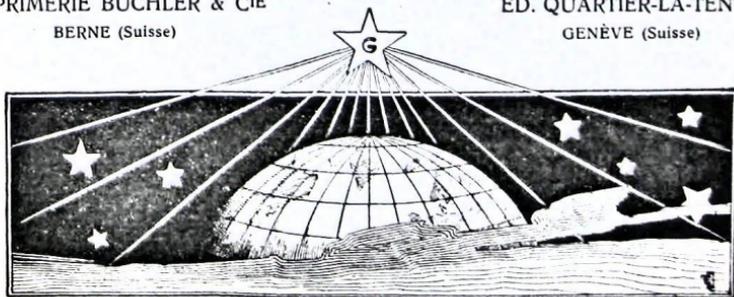
## DE L'ASSOCIATION MAÇ. INTERNATIONALE

OFFIZIELLES ORGAN  
DER INTERNATIONALEN  
MAUR. VEREINIGUNG

OFFICIAL PAPER  
OF THE INTERNATIONAL  
MASONIC ASSOCIATION

*Administration*  
IMPRIMERIE BÜCHLER & C<sup>IE</sup>  
BERNE (Suisse)

*Rédaction:*  
ED. QUARTIER-LA-TENTE  
GENÈVE (Suisse)



Adresse télégraphique de la Chancellerie de l'Association maç. internat.: AMITENTE, Genève

**PRIX DES INSERTIONS :**

18 de page = fr. 11. — 12 page = fr. 44. — 2 ou 3 fois = 20% de rabais  
14 " " = " 22. — 1 " = " 88. — 4 fois (année) = 25% " "

# Annuaire de la Maçonnerie universelle

1923 — 1924

La nouvelle édition paraîtra en novembre 1922

On souscrit dès ce jour au prix de fr. 5 l'exemplaire.

S'adresser à Edouard Quartier-la-Tente, Avenue des Vollandes 1, Genève  
(Suisse)

## MONTANA

(VALAIS) — Altitude 1500 m.  
Relié par un funiculaire à Sierre  
(Ligne du Simplon)

*Station climatérique la plus ensoleillée de la Suisse*

### CURHAUS ET CLINIQUE VICTORIA

Méd. en chef: Dr F.-L. de Muralt.

MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES ET TUBERCULOSE SOUS  
TOUTES SES FORMES. Maison confortable. Prix modérés. Prospectus  
franco.

Directeur: Fr. E. Nantermod.

VOLUME COMPLET ILLUSTRÉ:

## LE CONGRÈS MAÇONNIQUE INTERNATIONAL

du 19, 20, 21, 22 et 23 octobre 1921

A GENÈVE

Prix fr. 2. 50

S'adresser à ED. QUARTIER-LA-TENTE, Avenue des Vollandes 1. GENÈVE (Suisse)

## Pension de Famille Villa Elisabeth TERRITET-MONTREUX (Suisse)

Fr. CH. NICODET

Situation tranquille et ombragée au bord du lac

Près de la gare, du débarcadère et du Kursaal

Maison confortable avec cuisine très soignée — Bains.



# BULLETIN

JOURNAL

DÉVOUÉ AUX INTÉRÊTS DE LA MAÇONNERIE UNIVERSELLE



Le Bulletin paraît avec des articles en français, en allemand et en anglais

Organe officiel paraissant quatre fois par an.

Prix d'abonnement: fr. 6. — par an. Prix des insertions: fr. 1. — la ligne.

Adresse pour renseignements: Ed. Quartier-la-Tente, Avenue des Vollandes 1, Genève (Suisse).

## AVIS

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1923, le „BULLETIN“ ne sera plus envoyé qu'aux adhérents de l'Association maçonnique internationale, aux abonnés, ainsi qu'aux Grands Orients, Grandes Loges, aux Loges et aux FF. qui auront collaboré par un don à l'œuvre maç. internationale.

## NOTICE

From January 1<sup>st</sup> 1923 the „BULLETIN“ will only be forwarded to members of the International Masonic Association, to the subscribers, the Grand Orients, the Grand Lodges, the Lodges, and to the Bre. who assist the international Masonic work by a personal donation.

## ANZEIGE

Vom 1. Januar 1923 an wird das „BULLETIN“ nur noch denjenigen Mächten zugesandt, die der Internationalen maur. Vereinigung angehören, im fernern den Abonnenten und denjenigen Großorienten, Großlogen, Bauhütten und BBn., welche dem internationalen maur. Werke ihre finanzielle Unterstützung angedeihen lassen.

## Première séance du Comité-Consultatif de l'Association maçonnique internationale

Avenue des Vollandes 1

1<sup>er</sup> et 2 septembre 1922

Sont présents :

Les FF. *Reverchon* de la G. L. Suisse Alpina — *Townsend Scudder* de la G. L. de New-York — *Léon Dupré* du G. O. de France — *Fernand Lévêque* du G. O. de Belgique — et le Fr. *Quartier-La-Tente*, Chancelier de l'Association.

Assistent à la Séance les FF. *Ossian Lang*, Grand Historien et *Judson Kenworthy*, Grand Secrétaire de la G. L. de New-York — les FF. *C. Magrenat*, Grand Secrétaire — et *John Mossaz*, Grand Trésorier de la G. L. Suisse Alpina.

Le Fr. *Gotschalk* du G. O. de Belgique veut bien prendre des notes en vue du procès-verbal et servir d'interprète.

### Séance du 1<sup>er</sup> septembre 1922.

Elle est ouverte à 17 heures, sous la présidence du G. M. de l'Alpina. Le Chancelier donne connaissance de la lettre du G. O. des Pays-Bas, que des raisons majeures empêchent de prendre part à la réunion et qui se fait excuser en exprimant tous ses regrets de ne pas pouvoir se rencontrer avec les FF. du Comité-Consultatif.

Le Fr. *Quartier-la-Tente* donne lecture de son rapport sur l'activité de la Chancellerie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 1922.

Le Chancelier communique ce qui suit (résumé de son rapport) :

„Dans le N° 1 du Bulletin de l'Association (N° 56 du Bulletin du Bureau international de Relations maçonniques), nous avons publié les trois documents officiels adoptés par le Congrès maçonnique international du mois d'octobre 1921 à Genève: le procès-verbal résumé du Congrès — la Déclaration de Principes — et les Statuts. Nous n'avons annoncé comme membres que les Groupements dont l'adhésion nous paraissait assurée, attendant les réponses des Groupements non représentés au Congrès.

„Nous avons ensuite publié, en français seulement, le volume des délibérations du Congrès (actuellement en vente chez Ed. Quartier-la-Tente, Avenue des Vollandes 1, à Genève), volume qui a été adressé à tous les participants au Congrès, ainsi que le Bulletin N° 1, traduit en anglais, en allemand, en italien, en hollandais, en espagnol.

„A la date du 4 mars, c'est-à-dire après la publication en volume des délibérations du Congrès, nous avons adressé aux Grands Orients et Grandes Loges qui ont adhéré au Congrès une lettre conçue, avec quelques variantes, en ces termes :

Au G. O. . . . .

Le 4 mars 1922.

Le Congrès maçonnique international, réuni à Genève du 19 au 23 octobre 1921, vous a inscrit comme membre de l'Association maçonnique internationale. Nous vous prions de nous confirmer le plus tôt possible votre adhésion.

En cas d'acceptation, vous voudrez bien nous indiquer la somme que vous pensez fixer pour la contribution de votre Groupement pour l'exercice 1922, conformément au barème adopté par le Congrès et qui figure à la page 16 du Bulletin N° 1 qui vous a été adressé.

Agrérez, etc. ....

*Le Chancelier de  
l'Association maçonnique internationale.\**

Depuis l'envoi de cette lettre, nous avons reçu les réponses favorables suivantes :

Grand Orient de Belgique, Bruxelles . . . . .	le 3 mars
Grand Orient d'Italie, Rome . . . . .	le 8 mars
Grand Orient de France, Paris . . . . .	le 10 mars
Grande Loge de France, Paris . . . . .	le 13 mars
Grande Loge de Vienne, Vienne . . . . .	le 15 mars
Grande Loge Symbolique de Luxembourg . . . . .	le 15 mars
Grande Loge de Barcelone . . . . .	le 20 mars
Grande Loge de Bulgarie . . . . .	le 3 avril
Grand Orient du Portugal, Lisbonne . . . . .	le 29 mai
Grande Loge Suisse Alpina, Genève . . . . .	le 17 juin
Grand Orient de Turquie, Constantinople . . . . .	le 4 juillet
Grande Loge „Zur aufgehenden Sonne“, Nüremberg	le 31 juillet*

*Le Grand Orient des Pays-Bas* nous a informé le 10 mars qu'il soumettrait la question à l'Assemblée générale annuelle et, le 29 juin, il nous a avisé que l'Assemblée annuelle avait décidé de renvoyer sa décision définitive à l'année suivante, tout en offrant à titre de don à l'œuvre, le montant de la contribution qui aurait été la sienne en cas d'adhésion immédiate.

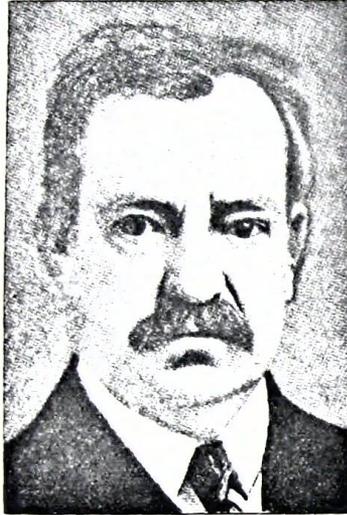
*La Grande Loge de New-York* a procédé de la même manière, par le fait du nombre de ses Loges (922) et du nombre de ses membres (272,634). Elle estime nécessaire que toute sa famille maçonnique soit clairement renseignée. A l'occasion de l'Assemblée annuelle, le G. M., le Fr. *Robert Robinson*, a donné la communication suivante :

„Le même espoir qui a trouvé son expression dans l'organisation de l'Association du Service maçonnique des Etats-Unis, a inspiré le Congrès de Genève en Suisse les 19, 20, 21 et 22 octobre 1921. Ce Congrès fut suggéré et organisé par mon prédécesseur, le t. r. G. M. *William S. Farmer*. Je nommai le Dép. M. *Arthur S. Tompkins*, l'ancien G. M. *Townsend Scudder*, avec le t. r. *William C. Prime*, comme Secrétaire et aide confidentiel, pour assister à ce Congrès de Genève, en qualité de représentants de la Grande Loge de New-York.

Le rapport qui me fut fait sur ce Congrès par le Dép. G. M. sera imprimé dans le rapport annuel et j'invite tous les Maçons à le lire soigneusement, ainsi que les documents officiels qui l'accompagnent. La Maçonnerie s'est toujours glorifiée de son universalité et peut-être que l'une de ses attractions fut son existence en corps organisé dans chaque partie du globe.

\* Télégramme reçu de Hambourg où avait lieu l'assemblée annuelle de la Grande Loge „Zur aufgehenden Sonne“ : „L'assemblée générale de la Grande Loge „Zur aufgehenden Sonne“ vient de ratifier à l'unanimité et avec enthousiasme la décision d'entrer dans l'Association maçonnique internationale et vous remercie de votre collaboration.“

Il est regrettable et très humiliant pour la Maçonnerie que malgré son caractère universel, divers Groupements ont eu peu de relations entre eux, n'ont coopéré en aucune façon, en s'abstenant même souvent de se reconnaître les uns les autres. Tout cela peut s'expliquer ou se justifier, mais aujourd'hui que le monde aspire à une coopération plus étroite et que les hommes de toutes les races comprennent la nécessité de relations et d'une compréhension plus intime, si les problèmes sociaux doivent être résolus avec succès, il est naturel que la Maçonnerie éprouve également le désir d'un rapprochement, pour vaincre ses ennemis et se fortifier. „Une maison divisée contre elle-même ne peut subsister.“



Fr. ARTHUR S. TOMPKINS  
Grand Maître de la Grande Loge de New-York

Les ennemis de notre Ordre ont réussi, dans une certaine mesure, à accentuer les désaccords et les malentendus dans notre grande famille. La Maçonnerie devrait s'efforcer de triompher de ces desseins en établissant un moyen par lequel la vérité pourrait être obtenue concernant les différentes Grandes Juridictions.

Cette aspiration a trouvé son expression dans le Congrès de Genève, qui a créé une „Association Maçonnique Internationale“ dont le premier but est la recherche de la *Vérité*, attendu que jusqu'à ce que nous connaissions la vérité sur les uns et les autres, nous ne sommes guère en mesure de définir comment nous pouvons coopérer ou justifier notre défaut de coopération.

Cette nouvelle entreprise est d'une telle importance pour l'Association qu'il semble indiqué qu'un certain temps soit accordé pour l'étudier.

Je n'ai pas eu le privilège d'assister en personne au Congrès de Genève, et c'est le motif pour lequel je ne me sens pas aussi qualifié que

mon successeur pour vous présenter les décisions du Congrès en question. J'accepte les vues et les espoirs qui furent donnés au Congrès et les efforts faits en vue d'établir un rapprochement ont ma cordiale approbation.

Le plan lui-même formulé me paraît un pas en avant, un pas qui nous conduira au but qui inquiète nos ennemis, et auquel tous les Maçons devraient aspirer: *l'unité de la Franc-Maçonnerie!* A la suite des travaux du Congrès de Genève, la réalisation de ce but est devenu une possibilité.

En attendant la décision finale de la Grande Loge de New-York, pour savoir si les moyens créés à Genève peuvent être utiles à l'humanité sous les auspices de la Maçonnerie, je recommande la participation de notre Grande Loge aux frais de maintien de l'Association pour l'année courante, la question de son adhésion définitive comme membre étant ajournée à un an, c'est-à-dire lorsque la question aura été bien comprise et ses mérites bien pesés."

\* \* \*

A propos de cette partie du rapport, le Fr. *Reverchon* aborde la question de l'admission éventuelle des Grandes Loges allemandes, surtout de celles du Sud en rapport avec l'Alpina dans l'Association maç. internationale. Il signale que pour faciliter l'entrée de celles-ci, il serait désirable d'apporter une modification à l'article 5 des statuts de l'Association, c'est-à-dire de ne plus soumettre les Puissances maçonniques allemandes à l'obligation d'obtenir au préalable, l'assentiment d'une Grande Loge allemande, déjà admise comme membre.

Le Fr. *Reverchon* déclare que cette modification ne serait point mal accueillie par le G. O. et par la Grande Loge de France, sous la réserve que si des Grandes Loges allemandes manifestaient le désir d'entrer dans l'Association, elles auraient toujours le tact d'exprimer sous une forme ou sous une autre leur intention de concorde dans des propos de sincérité qui puissent servir à l'entente commune et satisfaire les vœux d'apaisement.

Le Fr. *Léon Dupré* fait observer que si dans l'intérêt supérieur de l'humanité, le G. O. de France était disposé à renoncer à toute déclaration préalable de la part des Grandes Loges allemandes, par conséquent à admettre une modification de la formule primitivement adoptée, il reste entendu que ce ne serait que pour autant qu'un accord sur cette question s'établisse auparavant avec la Belgique.

Le Fr. *Lévêque* indique qu'une admission éventuelle sans condition des Grandes Loges allemandes dans l'Association rencontrera certainement en Belgique une opposition irréductible. Mais sans prendre position dès aujourd'hui dans cette question, il ne s'opposera pas à examiner les modalités des conditions auxquelles serait soumise cette admission.

Le Comité-Consultatif suivra attentivement cet objet pour en faire rapport au prochain Congrès, seul compétent en matière de revision des statuts.

Le Fr. *Chancelier* reprend la lecture de son intéressant rapport:

„En notre qualité de Chancelier, nous avons transmis les trois documents officiels: le Procès verbal-résumé, la Déclaration de principes, et

les Statuts de l'Association à toutes les Grandes Loges du monde, considérées comme régulières, et à tous les Journaux maçonniques à nous connus.

Ces documents ont été fournis, autant que possible, dans la langue du pays auquel ils étaient adressés. Ils ont été traduits en allemand, anglais, italien, espagnol, portugais, danois, suédois, etc.

Cette communication qui a eu lieu au début de l'année 1922 a produit jusqu'ici comme demandes de candidatures non encore réglées conformément aux Statuts, les suivantes :

La Grande Loge des Etats-Unis de Venezuela de Caracas.

La Grande Loge des Iles Philippines de Manila.

La Grande Loge de l'Équateur à Guayaquil.

La Grande Loge et Sup. Cons. de Roumanie à Bucarest."

\* \* \*

Plusieurs questions avaient été renvoyées à la Chancellerie par le Congrès d'octobre 1921. Pour leur donner leur suite conforme, le Chancelier énonce les résultats suivants :

„1° Nous avons fait une démarche auprès de la Société des Nations concernant „les violences et les massacres contre les populations grecques dans la région de la Mer Noire“.

La *Société des Nations* nous a répondu en date du 24 mars :

„Les Documents et votre lettre ont été reçus et communiqués à qui de droit, c'est à dire au Commissaire de la Société des Nations à Constantinople.“

2° Nous avons écrit à la *Société des Nations* conformément à la décision du Congrès au sujet :

„Du rapatriement de tous les prisonniers de guerre et du soulagement des victimes en Russie.“

Il nous a aussi été accusé réception de notre lettre.

3° Nous avons reçu de la Loge „*Armonia*“ de Constantinople au sujet du massacre des Boys-Scouts grecs de Sokia par l'armée turque, une lettre demandant l'intervention du Bureau international de relations maçonniques. Nous avons communiqué cette demande à la Société des Nations, qui nous en a accusé réception par lettre du 29 mai 1922.“

Passant à l'examen de l'admission de la G. L. „*Zur aufgehenden Sonne*“ de Nuremberg, le Fr. *Townsend Scudder* fait connaître que la Grande Loge de New-York émet des doutes sur la légitimité de cette Grande Loge. Il paraîtrait que cette Grande Loge se serait constituée spontanément, et sans aucun parrainage maçonnique, ce qui serait contraire aux traditions en matière d'expansion maçonnique. Il propose qu'un comité, nommé par le président soit chargé de faire une enquête sur ce point. Il déclare se rallier d'avance aux conclusions de la Commission d'enquête. Si celles-ci sont favorables à la G. L. „*Zur aufgehenden Sonne*“ l'admission de cette Grande Loge sera définitive.

Le Fr. *Reverchon* rappelle la correspondance échangée avec le Fr. G. M. B. Wellhoff, de la G. L. de France, au sujet de la G. L. „*Zur aufgehenden Sonne*“, correspondance qui donne acte au G. M. de la G. L. de France

de l'admission de la G. L. „Zur aufgehenden Sonne“ par le Congrès de Genève et qu'annonce devra en être faite dans le prochain „Bulletin“.

En qualité de G. M. de l'Alpina, le Fr. Reverchon ne saurait certifier si la G. L. „Zur aufgehenden Sonne“ a une filiation régulière ou non. Il comprend la question des FF. américains. La régularité d'une Obédience, conditions à exiger pour qu'elle soit reconnue, est délicate autant que nécessaire. Et les titres de la G. L. „Zur aufgehenden Sonne“ peuvent être soumis à un examen.

Si donc, dans l'intérêt même de l'Association, il est opportun de faire une dernière enquête, le président désignera des FF. chargés de donner suite aux scrupules de la G. L. de New-York. La proposition de la G. L. de New-York est ainsi acceptée. Le Fr. Lang, Grand Historien, fera partie de cette Commission, ainsi que le G. M. de l'Alpina.

Le Fr. *Reverchon* rend compte des démarches qu'il a faites relativement à la réouverture des Loges en Hongrie. Il en résulte qu'il serait désirable que des négociations officieuses soient suivies de démarches officielles de la part de l'Association maçonnique internationale, démarches que les représentants de la G. L. de New-York étaient disposés primitivement à faire pour le compte de leur Grande Loge.

Le Comité-Consultatif donne mandat au Fr. Reverchon et aux FF. de la G. L. de New-York qui se rendront en Hongrie d'entreprendre au nom de l'Association des démarches aux fins d'obtenir la réouverture des Loges hongroises.

Le Fr. *Chancelier* pose la question de savoir si une Grande Loge invitée à assister au Congrès de 1921, et ne l'ayant pas fait, mais qui d'autre part aurait appartenu au Bureau international de relations maçonniques pendant de longues années et serait en relations avec trois des membres actuels de l'Association pourrait être admise d'office, si elle le demandait.

Le Comité examinera cette question dans sa prochaine séance.

### *Séance du 2 septembre 1922.*

Elle est ouverte à 11 heures, sous la présidence du Fr. *Reverchon*. Répondant à la question posée en fin de séance hier par le Fr. Chancelier, le Comité-Consultatif décide qu'il y a lieu de s'en tenir aux statuts et d'inviter éventuellement les Grandes Loges à procéder par la voie habituelle.

Le président donne lecture de la proposition suivante du *G. O. de France*:

La Loge „Le Progrès“ pense qu'un des premiers soin de l'Association maç. internationale devrait être l'adoption d'une langue internationale unique, pour faciliter les relations entre les Puissances maçonniques et entre les FF. de tous pays. En conséquence, l'Atelier émet le vœu que:

„L'Association maç. internationale envisage dès maintenant la réalisation pratique de cette idée de progrès, en nommant une Commission internationale de Maçons compétents en matière linguistique qui serait chargée d'examiner impartialement et scientifiquement les diverses solutions proposées pour résoudre le problème, notamment la possibilité d'adopter pour

la Franc-Maçonnerie universelle une langue auxiliaire comme l'*Ido* ou l'*Esperanto*. Tous les Maçons s'intéressant particulièrement à cette question de la Langue auxiliaire seraient invités à collaborer avec la dite Commission qui, de son côté pourrait envoyer des délégués aux Congrès internationaux des Idistes et des Espérantistes. La Commission fournirait son rapport au Congrès maç. international de Bruxelles en 1924 qui prendrait enfin une décision pratique."

Le Fr. Dupré estime que le Comité-Consultatif sortirait de ses attributions en procédant à l'examen de cette question qui est en dehors du cadre maçonnique. Le Comité décide qu'il sera répondu au G. O. de France que la question n'est pas de sa compétence, mais qu'elle sera présentée à l'examen du prochain Convent.

\* \* \*

Le président porte à la connaissance du Comité, une lettre du G. O. de France relative à une action contre la guerre, dont voici la teneur :

„N'apparaît-il pas comme absolument nécessaire aux Grands Orient et Grandes Loges nationales adhérentes à l'Association maçonnique internationale de déterminer, dans tous les pays où ils travaillent au bien de l'Humanité, une action coordonnée contre l'esprit de guerre qui survit à la guerre de 1914-1918 et contre les possibilités plus ou moins lointaines d'une nouvelle guerre.

„Les horreurs du dernier conflit mondial sont dans toutes les mémoires. N'est-il pas du devoir le plus immédiat des FF. Maçons, hommes d'union fraternelle dans les labeurs pacifiques, d'en prévenir le retour?

„Les événements de la politique extérieure des pays européens montrent encore des velléités belliqueuses et laissent peser sur les peuples, *seuls intéressés* à ne plus servir de victimes aux déchainements d'appétits et d'impérialismes divers, les menaces d'une guerre future avec des procédés toujours plus abominables d'extermination.

„Le Conseil de l'Ordre du G. O. de France estime qu'il importe de préciser le sens de son initiative, afin de ne provoquer aucun malentendu. Les nationalismes étroits qui s'alimentent d'un esprit guerrier sans cesse entretenu sont antidémocratiques. Ils maintiennent entre les peuples des haines injustifiées. Ils doivent être démasqués et combattus *dans tous les pays* où ils se manifestent, par *une action simultanée et avec les mêmes moyens*. L'étiquette démocratique ou les aspects démocratiques de certaines nations n'offrent pas, à cet égard, de suffisantes garanties pacifiques. Le principal facteur susceptible de retenir l'attention doit être l'état d'esprit du peuple et des dirigeants de l'opinion publique.

„La France a donné l'exemple de son ardent désir de paix. Son peuple qui était résolument pacifique avant l'agression de 1914 a, plus que nul autre, car il a été le plus éprouvé, soif de paix. Cependant, le G. O. de France estime que toute propagande active en vue d'entretenir et de développer les sentiments pacifiques doit être systématiquement organisée *chez tous les peuples*, belligérants d'hier, avec des gages indiscutables de conviction et d'efficacité. C'est dans ce but que le G. O. de France demande à l'Association maçonnique internationale d'envisager, sans

retard, les mesures propres à coordonner nos efforts pour cette action hautement salubre et humaine."

Le Fr. *Dupré* appuie les mesures préconisées.

Le Fr. *Townsend Scudder*, au nom de la G. L. de New-York, dit à quel point il apprécie les nobles sentiments exprimés par le G. O. de France. Il propose que le Comité invite toutes les organisations maçonniques à prendre en sérieuse considération les vœux du G. O. et à rechercher chacune de son côté les moyens les plus appropriés pour leur réalisation pratique.

Le Fr. *Dupré* se rallie entièrement à cette proposition à laquelle tous les membres du Comité font un chaleureux accueil.

\* \* \*

Le Fr. *Reverchon* passe à l'examen de la question de l'admission de la Grande Loge italienne dans l'Association maçonnique. Il expose que le Fr. *Palermi* qui assistait à la séance préparatoire au Convent de 1921, croit pouvoir se considérer comme membre de droit de l'Association. Il soumet la question au Comité-Consultatif et demande aux FF. américains de bien vouloir donner des éclaircissements en ce qui concerne les relations entre les Grandes Loges américaines et la G. L. d'Italie.

Le Fr. *Scudder* répond au nom de la G. L. de New-York, que celle-ci n'a pas reconnu la G. L. d'Italie. Le Fr. *Palermi* a été reconnu comme Souv. G. Comm. du Sup. Cons. d'Italie par les Juridictions du Rite écossais des Etats du Nord et du Sud. Mais il n'a pas été reconnu comme Grand Maître par la G. L. de New-York, mais seulement comme Maçon. Il ne le sera éventuellement que lorsqu'un accord sera intervenu entre la G. L. et le G. O. d'Italie, ou que la G. L. de New-York décidera que la G. L. d'Italie est la seule régulière en Italie.

La G. L. de New-York a proposé au Fr. *Palermi* ses bons offices en vue d'arriver à un accord avec le G. O. d'Italie. Celui-ci a accepté, mais à l'heure actuelle l'entente n'est pas faite. Le Fr. *Scudder* propose d'admettre la G. L. d'Italie à titre provisoire, la présence du Fr. *Palermi* à la réunion préparatoire lui donnant certains titres.

Le Fr. *Lévêque* fait remarquer que les Statuts s'opposent à pareille procédure. Devant les possibilités d'une prochaine entente entre les deux grands corps maçonniques italiens, le Fr. *Lévêque* propose de remettre la décision sur cette question à plus tard.

Informé de l'interprétation erronée qui a été donnée dans certain pays au fait que la G. L. d'Italie n'appartient pas actuellement à l'Association, le Conseil tient à établir les circonstances qui sont causes de cette situation.

La G. L. d'Italie convoquée par la G. L. Suisse Alpina assiste à la séance préparatoire au Convent de 1921.

Elle fut absente du Convent lui-même qui se réunit à Genève en octobre 1921 et se borna à l'envoi d'un télégramme reçu au moment de la clôture du Congrès.

En vue de l'éventualité de la participation de la G. L. d'Italie à ses travaux, le Convent avait nommé une Commission chargée d'examiner les titres de la Grande Loge.

La Grande Loge ne s'étant pas présentée, la Commission n'a pu faire rapport à ce Convent, qui laissa la question de la G. L. d'Italie dans le statu quo.

Le Comité constate que les Statuts ne lui donnent pas les pouvoirs nécessaires pour procéder actuellement à une admission même provisoire. Il renvoie la question en son entier au prochain Convent par lequel la Grande Loge pourra être entendue.

Séance levée à 12 heures 30.

### *Séance ouverte à 15 heures.*

Le Comité passe à l'examen de la situation financière.

Le Fr. *Quartier-la-Tente* informe le Comité qu'il a fait remise des documents et de la Bibliothèque du Bureau international de relations maçonniques à l'Association maçonnique internationale. Il a versé également le solde actif de la Caisse du Bureau dans les Comptes de l'Association.

Il ajoute que la situation financière de la Chancellerie présente des perspectives un peu inquiétantes pour le premier exercice de l'association. Le budget du Bureau était en 1920, en recettes et en dépenses de fr. 33 000. Le Convent de 1921 a fixé le sien pour 1922 à 1924 à fr. 30 000 par an. Nous sommes en septembre et les recettes ne se montent à ce jour qu'à fr. 17 000. Ce fait tient à plusieurs causes qu'il est utile de mentionner :

- 1<sup>o</sup> Le Bureau international de relations maçonniques comptait 32 adhérents et possédait en outre 42 collaborateurs et de nombreux donateurs généreux; l'Association maç. n'en compte encore qu'une douzaine.
- 2<sup>o</sup> Le Barème fixé par le Convent a réduit la somme des contributions des adhérents, qui payaient au Bureau des allocations *facultatives* plus élevées.
- 3<sup>o</sup> Les donateurs individuels et les Loges donatrices ont considérablement diminué, par le fait que l'Association étant composé de Groupements, on suppose que celle-ci a moins besoin de ressources, que le Bureau international, puisque l'Association a un caractère officiel.
- 4<sup>o</sup> Le change joue évidemment un rôle considérable dans la diminution des recettes.

Il y a donc lieu de faire comprendre aux amis de notre œuvre qu'il y aura encore pendant quelques années une période intermédiaire, pendant laquelle leur concours est indispensable.

Le Comité prend acte de ce rapport, et recommandera l'Association aux divers Groupements. D'autre part, il est prévu un certain nombre d'économies. Le Comité décide que, provisoirement, il ne sera plus imprimé qu'une seule édition du Bulletin trimestriel de l'Association dans lequel la partie officielle sera publiée en trois langues: français, anglais et allemand. Les autres articles paraîtront en principe dans la langue dans laquelle ils auront été écrits.

\* \* \*

Le G. M. *Lévêque* propose au nom du G. O. de Belgique que, vu le grand nombre des demandes d'admission dans l'Association, les importantes

questions à l'ordre du jour, et les circonstances particulières du moment un Convent extraordinaire soit convoqué en 1923 à Genève. Cette proposition est appuyée par la G. L. de l'Etat de New-York, le G. O. de France et la G. L. Suisse Alpina.

Le Comité décide de fixer ce Convent à la fin du mois d'août 1923. Cette décision deviendra définitive lorsque, conformément aux Statuts un cinquième membre de l'Association se sera joint aux Grandes Loges ayant demandé la réunion de ce convent extraordinaire.

\* \* \*

Le Fr. *Townsend Scudder* fait part alors, au nom de la G. L. de l'Etat de New-York des commentaires auxquels a donné lieu la présence de la phrase suivante dans la Déclaration de Principes de l'Association maç. internationale: „Les autres Puissances maçonniques qui adhéreront à la présente Déclaration pourront être admises dans l'Association.“ Tout en appréciant la noblesse des idées exprimées dans la Déclaration de Principes, certains ont pensé qu'exiger des membres l'adhésion à cette Déclaration pourrait laisser supposer que celle-ci se substitue aux anciens Landmarks.

Dans le but d'écartier cette équivoque, et considérant que l'idéal maçonnique est commun à toutes les Puissances maçonniques susceptibles de faire partie de l'Association, le Comité-Consultatif, sans préjudice de l'application de l'article 5 des Statuts, propose que les membres soient tenus uniquement d'adhérer aux Statuts de l'Association maçonnique internationale et décide de soumettre immédiatement cette proposition aux Puissances maç., membres de l'Association.

Le Fr. *Lévêque*, au nom du Comité, remercie les FF. Suisses de leur accueil si cordial.

Le Fr. *Reverchon* trouve que les félicitations doivent aller aux FF. venus d'Amérique, de France et de Belgique pour prendre part à ces travaux. Il se réjouit de l'entente fraternelle qui n'a cessé de régner au cours de cette session. Les résultats déjà acquis le fortifient dans l'idée qu'un avenir brillant est réservé à l'Association maçonnique internationale.

Séance levée à 16.45 heures.

---

## La Grande Loge de New-York et l'Association maçonnique internationale.

Discours du T. R. G. M. Robert H. Robinson.

Depuis nombre d'années, des Freres Maçons dans le monde entier ont assisté

se sont développées en animosité parce que leur traitement a été influencé par un esprit de doute, et toutes les relations fraternelles ont été rompues. Le résultat est que, présentement, il y a sur toute la terre des Juridictions maçonniques, légitimes dans leur origine, qui n'ont aucun contact personnel, aucun moyen d'approche organisé.

Bien que cette condition ait été très regrettable, une base pour y remédier n'a pas été trouvée avant que la crise de la grande guerre nous ait frappés. Les besoins de l'humanité, ses souffrances, les occasions de rendre service et de montrer une sympathie fraternelle, réveillèrent dans les âmes de Maçons un sentiment plus clair de la faute de l'Association, qui tolérait des discordes et divergences, sans effort honnête vers un rapprochement mutuel. C'est ainsi que le désir sérieux de travailler pour une meilleure compréhension a pris possession des hommes éclairés de la fraternité.

La guerre fondit sur nous en 1917 et, cette année-là, notre Grande Loge fut réunie spécialement pour traiter des conditions de la guerre. Le t. c. Thomas Penney présidait. Ce fut sur sa demande et dans le but d'autoriser l'exécution du programme de service de guerre, élaboré sous sa Grande Maîtrise que cette Grande Loge fut rassemblée. Une résolution présentée par le t. r. William Sherer, de regrettable mémoire, fut adoptée; elle était ainsi conçue:

„Résolu, que, durant la période de la présente guerre, nous adressions à chaque membre de la fraternité maçonnique sous l'Obédience des Grands Groupements de Francs-Maçons de nos pays alliés, une invitation de venir dans les Loges de notre Obédience dans l'Etat de New-York, et d'autoriser de telles relations réciproques comme convenues mutuellement entre Francs-Maçons et Loges maçonniques de notre Obédience et les Groupements maçonniques de ces pays-là.“

Dans la discussion dont cette résolution fit l'objet et avant qu'elle fut adoptée, le G. M. Penney dit entre autres:

„Je crois que la plupart d'entre nous sont d'accord avec cette résolution. Je crois que tout homme qui a, par exemple, lu l'édition de juillet de l'„Atlantic Monthly“ et a lu l'article de fond de ce magazine et a vu là comme la splendide jeunesse de France dans la grande épreuve qu'elle traverse, arrive à un idéal plus élevé de la vie et à une sincère croyance en Dieu, que chacun d'eux pense d'une façon plus élevée qu'il ne le fit jamais — cette homme ne peut que se convaincre que la France est une nation chrétienne, que la France croit sincèrement en Dieu; mais malgré la condition présente et malgré la sympathie personnelle que j'éprouve pour cette résolution, dans le passé la Grande Juridiction de France et notre Grande Juridiction n'ont pas eu de relations fraternelles.“

Dans la discussion générale du sujet, l'ancien G. M. Sawyer dit:

„Il y a beaucoup de mots dans cette résolution, mais sa substance n'est-elle pas simplement que nos FF. en France peuvent fréquenter leurs FF. de France, quelle que soit la Grande Loge à laquelle ils appartiennent, jusqu'au moment où nous aurons pu nouer nos relations formelles? N'est-ce pas là la substance de cette résolution?“

A cette question, le Fr. John Lloyd Thomas répondit:

„C'en est bien l'esprit et l'intention.“

Le Juge Sawyer dit alors:

„Elle n'essaie pas de nous mettre en relations formelles avec le Grand Orient ou avec la Grande Loge de France?“

Le Fr. Thomas répondit:

„Pas du tout; rien de pareil.“

Le Juge Sawyer dit alors:

„Puisqu'il en est ainsi, je propose qu'elle soit corrigée comme suit: ... Que nos FF. peuvent visiter leurs FF. français.“

Le Grand Maître:

„Voulez-vous présenter cette motion?“

Juge Sawyer:

„Oui, je l'offre comme un amendement.“

Ainsi, nous voyons qu'indépendamment de l'existence de relations officielles avec les Grandes Loges des pays qui furent nos alliés dans la guerre, nous reconnûmes comme Grande Loge, des Grandes Loges de ces pays comme légitimes et permimes à leurs membres de visiter nos Loges et à nos membres de visiter leurs Loges.

L'attitude de la Grande Loge de New-York à l'égard des Grandes Loges de pays alliés dans la guerre, fut rendue plus claire par une circulaire de l'ancien G. M. Farmer, qui interpréta et définît l'attitude de New-York sur ce sujet et posa des règles concernant le privilège de visite dans nos Loges.

La bienvenue accordée et les amabilités dont furent comblées nos garçons par nos FF. des pays alliés nous placèrent en face d'obligations que, dans ces jours d'anxiété et d'efforts, nous n'hésitâmes pas à reconnaître et à accepter dans l'esprit fraternel qui inspira les actes qui gagnèrent notre gratitude.

Ces faits donnèrent au G. M. Farmer l'inspiration de sonder la Grande Loge Alpina dans le but de savoir si elle sympathiserait avec un essai dans le but de pourvoir à la continuation des heureuses relations qui existèrent pendant la guerre et de travailler pour une coopération pratique de Juridictions maçonniques dans le travail de reconstruction mondiale. Il exprima à la Grande Loge Alpina son espoir qu'un appel puisse être fait par elle à toutes les Grandes Loges du monde, les invitant à un Congrès pour un échange de vues ayant pour objet des relations plus étroites.

La Grande Loge Alpina approuva la proposition et offrit ses bons offices pour convoquer un tel Congrès, et elle demanda au G. M. Farmer de prêter son aide active à l'entreprise. En conséquence, le Juge Farmer adressa une lettre à chaque Grande Loge mondiale en appelant l'attention sur le projet et en exprimant l'espoir que, si le Congrès se réalisait, il recevrait un soutien réel.

L'époque à laquelle le Congrès projeté devait avoir lieu, était la fin de 1920. Cependant, il se trouva que le monde n'était pas encore assez stabilisé pour que ce Congrès ait des résultats pratiques et, ainsi, elle fut renvoyée. Malheureusement, le fait de ce renvoi et la nouvelle date fixée ne furent pas annoncés effectivement et le résultat fut que le nombre de Grandes Juridictions qui assistèrent à la Conférence en 1921 fut comparativement petit.

Cependant, la Grande Loge de New-York, en 1919, adopta une résolution autorisant sa représentation par des délégués que le Grand Maître nommerait.

Agissant conformément à cette résolution, je nommai les FF. Townsend Scudder et Arthur S. Tompkins, avec le Fr. William C. Prime comme secrétaire, pour assister au Congrès de Genève comme représentants de New-York. Ce qu'ils firent.

Cette revue chronologique montre l'étendue de notre adhésion au Congrès de Genève. Nous l'avons suggérée et encouragée. Nous avons invité d'autres Juridictions à y participer. Nous avons coopéré dans la préparation de son programme. Nous y avons envoyé des délégués pour nous y représenter. Ils assistèrent et participèrent aux délibérations.

Le Congrès est maintenant entré dans l'histoire. Nos délégués ont fait un rapport de son travail et c'est pour examiner ce rapport que le Grand Maître vous a convoqués aujourd'hui.

Je réserve mes commentaires jusqu'après la lecture du rapport qui s'exprime comme suit:

RAPPORT DU COMITÉ AU CONGRÈS DE GENÈVE.

Nyack, N. Y., 12 décembre 1921.

*Au T. R. Robert H. Robinson, Grand Maître.*

Cher Grand Maître : J'ai l'honneur de soumettre le rapport préliminaire suivant sur le Congrès maçonnique international qui s'est tenu à Genève du 18 au 23 octobre 1921, sous les auspices de la Grande Loge Alpina et auquel assistèrent le t. r. Fr. Townsend Scudder, ancien Grand Maître, et le soussigné, délégation nommée par vous, accompagnée du resp. William C. Prime, représentant de la Grande Loge d'Angleterre auprès de la Grande Loge de New-York, agissant comme secrétaire.

Nous partîmes pour l'Angleterre le 1<sup>er</sup> octobre 1921 et nous nous rendîmes directement à Londres, où des conférences furent tenues avec quelques Officiers de la Grande Loge d'Angleterre par anticipation de notre présence à Genève. Il paraît que, par suite peut-être d'une publicité inefficace et de démarches malheureuses, cette Juridiction n'avait pas été tenue entièrement au courant concernant les buts et les espoirs de ceux qui avaient pris sur eux de convoquer le Congrès de Genève, et qu'elle n'avait pas officiellement connaissance de ce Congrès. En réalité, comme nous l'avons compris, sa seule connaissance d'un Congrès fut de celui projeté pour l'automne de 1920 qui fut renvoyé, et, probablement parce que le but de ce Congrès fut mal compris, l'invitation, faite par l'entremise du Grand Orient de Hollande, fut déclinée. J'en ai conclu que si les faits relatifs au Congrès de Genève avaient été connus en Angleterre, cette Grande Loge y aurait probablement participé, dans le même esprit et avec les mêmes buts qui nous animaient. Nous reçûmes les égards les plus cordiaux de la part de nos FF. anglais et je crois qu'ils eurent avec nous le sincère désir que quelque chose de constructif soit accompli. On nous demanda de passer à notre retour en Angleterre pour donner un compte-rendu complet de ce qui s'était passé, ce qui fut fait par les FF. Scudder et Prime.

Dès le commencement, les délégués manifestèrent un esprit élevé de coopération, une compréhension profonde de l'occasion d'être de service, et une aspiration sincère en faveur de la stabilisation de la civilisation et pour encourager le bien-être de l'homme et consolider les forces maçonniques du monde en vue d'une coopération et d'un effort commun en faveur de la cause de la fraternité et pour donner l'exemple plus effectivement de l'esprit de paix et de bonne volonté, parmi les hommes de toutes les nations. Il fut bientôt clair que tous étaient animés du désir et du but élevé de découvrir où nous pourrions tomber d'accord et de bâtir là-dessus. Je ne puis dire assez hautement la dignité, l'amabilité et la diplomatie du t. r. Fr. I. Reverchon, Grand Maître de la Grande Loge Alpina qui, par acclamation fut nommé président du Congrès.

Il existe un rapport singulier, j'estime, entre l'esprit qui amena la création de l'Association maçonnique de service des Etats-Unis en 1918 et celui qui se manifesta à Genève. Cet esprit fut identique à celui qui exista en Amérique dans les derniers jours de la guerre.

Quelque radicales que soient les différences entre certains groupes de Francs-Maçons dans l'Europe continentale et quelque radicales que soient les différences entre certains des principes de certaines d'entre elles et ceux des Francs-Maçons anglo-saxons, le principe de base que tous les hommes sont frères existe partout et est accepté sans équivoque comme la base de la fraternité.

C'est sur la fraternité de l'homme, reconnue universellement et proclamée, et sur l'esprit de service envers le prochain, que les accomplissements de ce Congrès sont basés.

Sans la guerre, sans ses circonstances et ses conséquences apparentes et certaines pour des esprits éclairés, la grande conférence de Cédar Rapids aurait été sans

résultats. Cette même guerre, ces mêmes circonstances, ces mêmes conséquences, avec l'avantage du laps de temps, mais le désavantage de la perte de l'idéalisme, de l'acquisition de l'égoïsme sordide dans lequel le monde est tombé, a présenté à notre fraternité l'occasion en octobre 1921 de s'enrôler dans un effort pour faire quelque chose au bénéfice de l'homme et qu'on sache qu'il y avait dans l'assemblée de Genève suffisamment de véritable esprit de fraternité pour rendre la conférence non seulement digne d'être réunie, mais pour rendre ses résultats d'une extrême valeur pour le principe de la fraternité et pour l'amélioration de la civilisation, spécialement de la fraternité des Maçons Anciens et Acceptés dispersés dans le monde.

L'opinion générale, exprimée avec beaucoup de sentiment et un grand sérieux par les représentants de bien des pays, dont plusieurs participèrent directement à la guerre mondiale, fut que ce dont le monde a le plus besoin, c'est la manifestation pratique de l'esprit de fraternité et d'altruisme pour réparer les ruines et guérir les blessures de la guerre, calmer les passions et subjurer les préjugés d'hommes et de classes et de nations, et pour rendre le plus minime possible l'éventualité d'une nouvelle guerre. On estimait que la grande fraternité maçonnique, libérée de toute affiliation sectaire ou égoïste, avec ses millions de membres répandus dans le monde, pourrait, unie, être une force puissante pour la préservation de la paix et du droit et pour un service humain pratique.

Le Fr. *Quartier-la-Tente* fut nommé Secrétaire. Il assumera la charge du Bureau dès le 1<sup>er</sup> janvier 1922 et il aura son quartier général à Genève. Probablement personne n'est aussi compétent que lui, aussi bien en raison de son expérience que de son dévouement à la cause de l'unité. Nous avons été profondément impressionnés par le zèle de nos amis continentaux en établissant le budget et en fixant les activités du Secrétaire.

Ainsi que vous l'a communiqué le Fr. Scudder, vous remarquerez au moins six décisions dignes de remarque:

1<sup>o</sup> Le Congrès a établi une Agence par laquelle toutes les Grandes Loges peuvent traiter les unes avec les autres dans leurs efforts pour découvrir la vérité concernant chacune, leur facilitant ainsi l'obtention des faits sur lesquels baser leur jugements, au lieu d'avoir à agir beaucoup d'après les on-dit, comme cela a été le cas par le passé.

2<sup>o</sup> Un contact entre les Juridictions est offert sans qu'elles soient en relations diplomatiques les unes avec les autres, et cela par leur qualité de membre de l'Association. La reconnaissance et les relations diplomatiques ne commenceront que lorsque cela sera agréable aux Groupements intéressés.

3<sup>o</sup> La qualité de membres de Grandes Loges appartenant à l'Association doit se composer exclusivement d'hommes. Ainsi, la Maçonnerie féminine, comme partie de l'Ordre, est éliminée.

4<sup>o</sup> Les membres de l'Association respectent l'intégrité territoire et la Juridiction de chaque autre membre. Des Loges étrangères dans notre territoire, autorisées par des Grandes Loges légitimes agissant cependant hostilement à nos prétentions de Juridiction exclusive, seront éliminées.

5<sup>o</sup> Les Grandes Loges maintiennent chacune leur entière indépendance souveraine.

6<sup>o</sup> L'Association ne s'occupe pas de choses autres que celles de sa propre organisation et de son propre fonctionnement.

Les faits suivants sont peut-être moins importants:

- a) New-York est l'un des organisateurs et fondateurs de l'Association, la première dans l'histoire de la fraternité.
- b) Elle est l'une des cinq Grandes Juridictions chargées de la direction du Bureau de l'Association pour les trois premières années de son existence.

- c) Elle contrôle temporairement la question de la réception de membres dans l'Association pour autant que les Etats-Unis entrent en jeu et elle est à même d'empêcher la reconnaissance de Groupements clandestins dans les Etats-Unis qui ont souvent été reconnus en Europe, par ignorance, ce qui leur a permis, en se référant à cette reconnaissance, de se donner un semblant de légitimité et de s'en servir pour continuer leurs plans financiers frauduleux.
- d) La qualité de membre de l'Association dépend de l'acceptation des statuts. Ceux-ci, cependant, ne sont pas exclusifs, mais embrassent ce avec quoi tous peuvent être d'accord, laissant ouvertes à un accord des choses qui plus tard pourront être convenues.
- e) Ce sont des Grandes Loges et non des individus qui sont à la tête de la direction de l'Association. L'occasion de concourir pour une élévation personnelle est ainsi rendue plus difficile. Le Grand Maître en charge ou la Grande Loge qu'il préside détermine qui exprimera ses volontés au Comité consultatif, lorsque cette Grande Loge est un membre élu de ce Comité. Ce plan de conduite repousse dans l'ombre l'individu et exalte l'institution; il diminue la possibilité pour un individu d'essayer de se poser en chef de la Maçonnerie. La durée de son temps dans sa capacité représentative est en dehors du contrôle de l'individu; il est entièrement sous le contrôle de l'Association et de sa Grande Loge. Les deux devraient agir de concert avant qu'un homme puisse avoir un ascendant sur l'Association.

On voit de ce qui précède que la Fédération n'aura aucun contrôle sur aucune Grande Loge et que la qualité de membre n'implique aucune obligation de correspondre avec aucun autre membre. C'est simplement une Association volontaire, sur la large plateforme de la fraternité universelle, sans qu'aucun des landmarks, traditions, idéals ou rituels d'aucun des membres doive être supprimé ou compromis.

Je suis heureux d'exprimer le grand plaisir que j'ai eu à agrandir mon point de vue, à étendre ma perspective et à exalter mon esprit. Le dévouement sincère d'un groupe important d'hommes aimables, intelligents, cultivés et représentant tant de Juridictions, pour un idéal si élevé de fraternité universelle, a fait une impression profonde sur moi, qui subsistera toute ma vie. Il fut vraiment bon pour nous et pour eux que nous nous rencontrions. Nous croyons que cette Fédération peut et veut matériellement aider aux nombreuses autres forces au travail pour la reconstruction morale du monde et la conservation de la paix.

Fraternellement

*Arthur S. Tompkins,*  
Député Grand Maître.

J'approuve :

*Townsend Scudder,*  
anc. Grand Maître et délégué.

## La Franc-Maçonnerie en Hongrie.<sup>1</sup>

Une étude très intéressante sur la Maçonnerie hongroise est due au président du Sénat, Koloman de Bakonyi, ancien Grand-Maître adjoint de la Grande Loge symbolique, avant sa dissolution. L'excellent article est empreint d'impartialité et d'une connaissance approfondie de la situation.

Les premières Loges hongroises ne furent pas fondées en Hongrie, mais à Vienne. En 1742 plusieurs Loges maç. prirent naissance dans

<sup>1</sup> Journal „Pester Lloyd“, Budapest 1922.

cette dernière ville. Un certain nombre d'officiers de la garde du corps hongrois, ainsi que des aristocrates en firent partie. Il est à remarquer que ce sont ces mêmes officiers de la garde qui organisèrent à cette époque le mouvement national et la renaissance de la littérature hongroise, ce qui leur a créé un mérite impérissable auprès des historiens de la Hongrie. Ces Francs-Maçons hongrois introduisirent l'alliance aussi en Hongrie, où sous la protection de la Grande Loge provinciale hongroise dix-sept Loges travaillaient en l'an 1784. Parmi les membres de ces Loges se trouvent les noms les plus illustres des générations historiques : des pasteurs protestants, des prêtres catholiques, très en vue, des artistes, des savants, des hommes enfin dont le patriotisme ne pouvait pas être mis en doute. Des courants réactionnaires étant parvenus au pouvoir à Vienne, ils obtinrent la suspension de l'activité des Loges par les autorités en 1796.

Ce n'est qu'en 1861 que la Maçonnerie hongroise reprit vie. Cette année-là la Loge St-Etienne fut fondée par le comte Alexandre Teleki, deux comtes Karolyi et Csáky, Paul Almássy et Georges Komáromy, qui eux aussi étaient des hommes aux sentiments patriotiques les plus purs. La renaissance de la Constitution hongroise en 1868, qui sanctionna les statuts de la Maçonnerie, lui rendit un nouvel éclat.

Une des lumières de la maçonnerie hongroise au XVIII<sup>e</sup> siècle, fut François Kasinczy, qui s'est acquis une grande renommée comme poète et rénovateur de la langue hongroise. Dans une lettre à son ami Aranka, il dit :

„La Franc-Maçonnerie est une société constituant un cercle des hommes les meilleurs et parmi lesquels on oublie la grande désunion qui règne dans le monde; un cercle où le roi comme le plus humble sujet sont considérés comme des frères et où chacun verse des larmes de joie à l'idée que l'amour du bien est le but de tous les membres de la Société. On y trouve des amis plus fidèles que dans le monde profane. Ici chacun s'efforce d'adoucir la misère d'autrui. Je préfère une société pareille à d'autres où l'on fait de l'élixir de vie et de l'or, où l'on s'amuse à toutes sortes de bêtises en appelant le diable à son aide (allusion aux soi-disant Rose-Croix).“

Le but des statuts, sanctionnés en 1868, est le suivant : „Développement de la morale publique, de l'instruction populaire, de l'amour du prochain et de l'exercice de la bienfaisance. La Maçonnerie enseigne à ses membres le respect des lois du pays, et exclut de ses préoccupations toutes les questions politiques et religieuses.“ Sur la base de ces statuts la Maçonnerie hongroise a rédigé comme suit sa Constitution :

„La Maçonnerie est une société fondée dans le but d'éclairer les esprits et de se préoccuper du bien de l'Humanité. Ses membres se considèrent comme frères et se donnent cette désignation. La première ligne de conduite des Maçons et des Loges est la pure loi morale. La société n'admet que des hommes libres et de bonne réputation qui se réunissent fraternellement pour tendre vers un idéal spirituel et moral, sans considération de race, de nationalité, de croyance, de position sociale ou de parti politique. Les Francs-Maçons respectent toute conviction sincère, et c'est pour cela qu'ils peuvent conserver leurs croyances et même les exposer librement et ouvertement dans les limites de la Constitution. Elle demande

à ses membres, même quand leurs opinions et leurs situations sont différentes, de s'apprécier et de se respecter comme des frères. Elle adopte les principes moraux de la liberté de conscience, de religion et d'idées, et condamne tout ce qui nuirait à cette liberté, ainsi que toute persécution religieuse ou de conception spirituelle, comme tout ce qui est contraire à l'amour du prochain. Elle ne demande à ses membres aucune profession de foi. Elle respecte les opinions politiques et religieuses de ses membres et exclut de ses réunions tout débat politique ou religieux. Elle réclame de ses membres l'obéissance aux lois du pays dans lequel ils vivent. Elle recommande l'amour de la patrie comme un des devoirs sacrés du citoyen. Son histoire, ses principes et ses buts ne sont pas secrets. Le secret maçonnique auquel les membres sont astreints ne sert qu'à se reconnaître entre eux.

L'article développe ensuite l'activité des Loges pendant la guerre. Les Loges ont organisé des hôpitaux à Budapest, il y en eut trois. Un des villages détruits par les Russes a été reconstruit par leurs soins. Elles se sont occupées à trouver des places aux officiers démobilisés. Elles vinrent au secours des soldats revenus du front et par une propagande bien inspirée elles s'efforcèrent de leur inspirer l'amour de la patrie et du travail sur le terrain de l'intégrité. Après l'armistice, elles ont fait des efforts pour obtenir un traitement juste et bienveillant envers notre malheureux pays. Si cette action n'a pas eu tout le succès désirable, les causes n'ont pas besoin d'être exposées ici.

Dans les œuvres humanitaires, la Maçonnerie hongroise a créé une foule d'institutions sociales de bienfaisance qui se sont occupées de la protection des hommes, des femmes et des enfants, des malades, des pauvres, des anormaux et de leur éducation. Jamais les Loges ne se sont vantées que ces institutions ont été fondées par elles et entretenues par leurs sacrifices, car le Maçon doit être modeste. Les milliers de personnes qui, grâce aux Francs-Maçons, ont obtenu gratuitement du lait, du pain, des chaussures et des vêtements, des logements à bon marché, des soins médicaux gratuits, etc., savent qu'elles le doivent à l'amour du prochain que pratiquent les Maçons.

Depuis plus de trois ans, la Maçonnerie hongroise a été arrêtée brusquement et violemment dans son activité. A l'époque de la révolution les communistes ont occupé le bâtiment de la Grande Loge et l'ont confié aux corps de métier. Pendant l'occupation roumaine de la capitale, les autorités militaires ont défendu toute réunion. Enfin, le 14 mai 1921, l'union des défenseurs du pays a occupé militairement le bâtiment et quelques jours après, la société a été dissoute par ordre du Ministère de l'intérieur. Depuis cette date, la Maçonnerie hongroise a fonctionné une seule fois, lorsque, après une interpellation directe à l'assemblée nationale, les derniers administrateurs de la Grande Loge, avec l'approbation du Gouvernement, se sont adressés aux autorités maçonniques de l'étranger pour leur demander de soutenir le rapatriement de nos concitoyens en captivité en Russie.

Il n'y a donc plus de société maçonnique en Hongrie aujourd'hui. On peut discuter si ce pays a besoin d'une société telle que la Franc-

Maçonnerie, qui se propose comme but principal l'apaisement des esprits, l'adoucissement des douleurs, des cœurs aigris, les soins aux malades et aux infortunés, la défense des persécutés, la protection des abandonnés et le rapprochement entre les citoyens par la force morale de l'amour. Si l'on n'a pas besoin d'une association pareille en Hongrie, alors elle est certainement superflue. Mais en dehors de toute discussion, il faut constater que jamais la Maçonnerie n'a empêché le développement des Etats. On peut citer comme exemple les Etats-Unis d'Amérique. L'organisation et la consitution des Etats-Unis reposent sur les principes maçonniques, les hommes qui le gouvernement sont en majorité membres de la société maçonnique et cependant les Etats-Unis sont un des plus puissants Etats du monde. Sachant cela, on peut se demander s'il serait juste et bon que ce puissant pays, sous l'influence des bourgeois, appartenant à l'ordre des Francs-Maçons, prenne sous sa protection la Hongrie piétinée, abandonnée, saignante par de nombreuses blessures et privée de force vitale. En général, le sort des vaincus n'eût-il pas été plus favorable, si pour le traité de paix, les vainqueurs ne s'étaient pas trouvés en face de vaincus sans défense, mais d'hommes animés du désir de se comprendre et de la volonté de se tendre une main fraternelle.

---

## Nouvelles diverses.

**En France.** Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France a adopté la résolution suivante :

Si la Franc-Maçonnerie doit s'élever au-dessus de la politique des partis, elle a l'impérieux devoir de s'intéresser aux faits de la politique internationale dont dépend la paix entre les peuples. Or, les laborieux débats de la Conférence de Gênes montrent, une fois de plus, que les gouvernants seuls discutent et décident, souvent avec des vues très personnelles, sans se soucier de la volonté générale des gouvernés.

Le Conseil de l'Ordre, qui représente l'ensemble des aspirations du Grand Orient de France dont l'organisation groupe des hommes appartenant à toutes les classes de la Société et professant toutes les opinions républicaines, tient à affirmer très nettement la volonté de Paix qu'exprime l'énorme majorité du peuple français, l'intense besoin de paix que manifestent les travailleurs manuels et intellectuels. Il s'élève avec vigueur contre les velléités belliqueuses qui recommencent à menacer les peuples au lendemain du plus horrible des conflits. — La Paix ! L'entente des peuples dans le calme retrouvé après tant de ruines et de massacres !

La Paix ! Le Grand Orient de France aime la Paix !

Il demande aux hommes éprouvés de ne point oublier si vite les horreurs de a guerre. Il réclame avec les peuples, *les seuls intéressés* la paix universelle !

**En Tunisie.** La Franc-Maçonnerie tunisienne a eu le bonheur de recevoir dignement le G. M. du Grand Orient de Belgique : l'ill. Fr. Magnette, Vice-Président du Sénat de la Nation Belge.

Une Tenue collective de toutes les Loges françaises et italiennes a eu lieu au Temple de la R. L. Nouvelle Carthage de Tunis. Le Vén. Chat présidait la Tenue et les colonnes brillamment décorées étaient sous la Surveillance du Fr. André Duran pour la Grande Loge de France et du Fr. G. Cittanova pour le Grand Orient d'Italie.

Plus de 500 Maçons étaient présents à cette réception du G. M. Magnette; toute l'élite de la Population intellectuelle du pays, la Magistrature, l'Industrie, le Commerce, les Administrations étaient représentées par tout ce que Tunis compte de plus précieux, de plus intelligent, de plus indépendant dans la Société Humaine.

Un banquet de près de 300 couverts a été offert au Tunisia Palace Hôtel, dans la Salle des fêtes admirablement bien garnie. Des discours enflammés ont été prononcés en l'honneur de la Noble Nation Belge et de son Grand Maître qui par une improvisation merveilleuse a nettement indiqué quel était le rôle de la Franc-Maçonnerie moderne qui doit réparer le mal qui a été commis par la guerre, panser les blessures morales, réveiller les consciences et lutter contre l'asservissement de l'esprit, le bourrage des crânes, le mensonge des prêtres et l'ավիլissement des masses.

Dans un pays neuf comme la Tunisie, la Franc-Maçonnerie a un grand devoir à remplir. Elle est comme un flambeau d'avant garde. Elle doit rappeler ici aux hommes libres qu'il y a un idéal supérieur que nous devons inculquer pour faire des hommes de caractère et de volonté; qu'il ne faut pas croupir dans la routine des vieilles formules et perdre son temps dans la contemplation du passé. La Maçonnerie est une institution de progrès, elle veut le progrès sous toutes les formes, dans tous les domaines, „le progrès sans limites" avec le respect de toutes les opinions sincères, de tous les hommes et de toutes les idées qui ne tendent pas à la domination des consciences. Le culte de la Franc-Maçonnerie est la Fraternité et la Fraternité exige des obligations morales envers les hommes frères qui doivent s'éclairer et s'aider dans la vie, moralement et matériellement.

Des orateurs de grande valeur ont pris la parole, les FF. Durel et Bigot professeurs au Lycée ont excellé dans l'étude qu'ils ont présentée de la Société d'Europe née de la guerre. Le Vén. Sbrana de la L. „Concordia" a parlé au nom de la Maçonnerie italienne, au nom de Rome, la terre sacrée du Droit et de la Justice.

Puis le G. M. Magnette est parti pour Sousse où les Loges „Nouvelle Hadrumette" et „Progresso" l'ont fêté à leur tour. Un brillant banquet a réuni là bas aussi une société de choix.

Le Vén. Docteur Halfon, le Vén. Amighetti ont adressé la bienvenue au Grand Maître qui a eu l'occasion d'apporter encore la bonne parole, accomplissant ainsi un travail maçonnique qui portera ses fruits. Le Sénateur Gallini, Maire de la ville de Sousse, assistait au banquet et a prononcé une allocution empreinte d'affabilité et d'une forte pensée maçonnique. Ensuite le très sympathique Fr. Victor Daninos, avocat défenseur, qui joint à ses qualités de brillant avocat, celles de lettré et de Maçon énergique, a pris la parole pour présenter un très beau morceau d'architecture.

Des FF. ont accompagné le Grand Maître en excursion vers le Sud Tunisien. Nous sommes persuadés que des échos de cette réception retentiront en Europe et particulièrement en Belgique où le t. ill. Fr. Magnette dira combien est pleine de vie et de qualités la petite famille maçonnique qui veille au Nord de l'Afrique au maintien de la Grande Flamme de Vérité et de Clarté au Culte de Fraternité Humaine.

*J. Cittanova.*

**Belgique.** Une figure maçonnique belge, bien attrayante, vient de disparaître. Le Fr. *Houzeau de Lehaie* fut un de ses membres les plus distingués. Il remplit d'ailleurs les fonctions de G. M. national. Professeur à l'Ecole des Mines de Mons, il fut un géologue éminent. Il présida de nombreuses associations et fut l'initiateur de beaucoup d'œuvres utiles.

„Ses vastes connaissances dans les domaines scientifique, économique et politique en avaient fait l'un des membres les plus érudits, les plus écoutés et les plus estimés. Durant sa longue carrière maçonnique, jamais son dévouement à l'Ordre ne connut de défaillances; il était l'une des colonnes les plus solides de

son Atelier, l'un des plus sages conseillers du Grand Orient. Ses aspirations généreuses en avaient fait l'apôtre des idées de liberté et de progrès, le protagoniste de maintes réformes sociales, aujourd'hui réalisées, grâce surtout à la persévérance de ses efforts." Nous l'avons rencontré à diverses reprises aux Congrès de Paris en 1900, à Genève en 1902, à Bruxelles en 1910. Dans ces trois occasions, il se montra le partisan enthousiaste de la création d'une entente entre les diverses Maçonneries.

En 1900, à Paris, il fut désigné pour résumer l'une des questions à l'ordre du jour: „Des relations suivies à établir entre les diverses Puissances maçonniques du Globe, en dehors de toute Obédience et de tous rites, en vue d'un appui mutuel pour la recherche des vérités scientifiques, philosophiques et sociologiques." A la suite de la discussion, le Fr. Houzeau de Lehaie fit la proposition suivante qui fut acclamée:

„Le Congrès maç. international de Paris en 1900,

Considérant l'urgence d'établir des relations permanentes entre tous les Maçons, à quelque Obédience et à quelques rites qu'ils appartiennent,

Décide qu'il sera établi un Comité permanent composé de délégués des Puissances maç. adhérentes.

Il prie la Grande Loge Suisse Alpina de prendre l'initiative d'organiser ce Comité et d'en fixer elle-même le siège sur le territoire de la Confédération helvétique."



A. HOUZEAU DE LEHAIE  
anc. G. M. du G. O. de Belgique  
1832 † 1922

Le rapprochement était nécessaire et possible. Le Fr. Elie Ducommun présenta un projet de statuts pour la création d'un Bureau international de relations maç. Le projet fut chaudement appuyé par le Fr. Houzeau qui en proposa l'adoption en bloc et sans discussion de détail:

„Il y a déjà neuf ans à Anvers, disait-il, sur le pont du bateau à vapeur, pendant que nos FF. regardaient le paysage, nous nous sommes réunis à nous trois, FF. Ducommun, Vosvisser et moi pour nous entretenir de ce qui s'était passé en 1889 à Paris, où dix-sept Puissances maç. avaient signé déjà la proposition demandant la création d'un organe central de la Maçonnerie. L'idée s'est petit à petit mûrie et elle a abouti en 1900 à un rapport, dans lequel nous avons tous reconnu la nécessité de créer un Bureau international — même quand nous ne serions qu'un petit nombre; c'est par la concorde que nous ferons petit à petit la Maçonnerie grande. En créant un centre autour duquel se grouperont un jour toutes les Puissances maç. nous arriverons à créer une action commune beaucoup plus puissante qu'elle ne l'est aujourd'hui."

Enfin, au Congrès de Bruxelles en 1911, le Fr. Houzeau de Lehaie ajoutait: „Il serait désirable de constituer un Comité de garantie qui s'engagerait à couvrir, jusqu'à une somme déterminée, le déficit éventuel du Bureau. J'ai la conviction qu'il ne sera pas difficile de trouver dans la Maçonnerie quelques hommes qui voudront assumer la responsabilité dont je viens de parler. La constitution de ce Comité enlèvera toute inquiétude au Directeur du Bureau et lui permettra de travailler mieux que jamais au développement de l'œuvre qu'il a entreprise."

Le Fr. Houzeau de Lehaie justifia cette proposition par un exposé intéressant et fréquemment applaudi.

En 1902, au Congrès de Genève, il prit la parole à la suite du rapport du Fr. Louis Jacob, sur cette question:

„En dehors de toute Obédience et de tous rites, sur quelles bases un rapprochement entre les différentes Puissances maç. est-il possible? Dans ce rapport le Fr. Jacob démontra que

Le Fr. Houzeau de Lehaie est parti à 90 ans; il a pu encore se rendre compte que ses espérances seraient réalisées. Nous rendons hommage à sa mémoire, car il a bien mérité de la Maçonnerie universelle.

**Luxembourg.** La Maçonnerie luxembourgeoise vient de faire une grande perte dans la personne du Fr. *Joseph Junck*, son Grand Maître. Nous l'avons connu personnellement, nous l'avons vu à l'œuvre dans différents Congrès et nous avons pu apprécier l'homme, le Maçon dévoué et généreux. Le Sup. Conseil maç. du Grand Duché de Luxembourg lui a rendu le 30 juillet dernier un juste hommage:

„L'inexorable destin a mis fin à une carrière maçonnique de 50 ans. Pendant cette longue période le Fr. Joseph Junck a travaillé inlassablement, avec un dévouement sans borne, à l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie. Durant 29 ans il a exercé les hautes fonctions G. M. de la Maçonnerie luxembourgeoise. Il a rempli cette tâche avec une distinction et un éclat qui lui assurent une place unique dans nos annales. C'est surtout à l'œuvre internationale de la Maçonnerie, à l'entente des Francs-Maçons et à l'entente des nations, que le G. M. Junck avait voué le meilleur de ses efforts. Son ardeur, son enthousiasme et sa persévérance au service de cette noble cause lui valent la reconnaissance des Maçons de tous les pays, ainsi que de tous les propagateurs des idées pacifistes et humanitaires.



JOSEPH JUNCK  
G. M. du Sup. Cons. maç. de  
Luxembourg  
1840 † 1922

Dans sa vie profane le défunt était un fonctionnaire

modèle, un grand citoyen et un homme de bien universellement aimé et estimé.

„*Transiit benefaciendo*“.

Cette formule résume admirablement cette vie si pure et si unie. Sa patrie honore en lui un de ses plus grands philanthropes. Son cœur d'or, son exquise délicatesse, ses innombrables bienfaits ont rendu son nom synonyme de bonté et de générosité. Que sa grande mémoire reste vivace, que sa vie serve d'exemple aux générations à venir!

Le Fr. Joseph Junck avait reçu de nombreuses décorations de la France, de la Belgique, de l'Italie, de l'Allemagne, pour les innombrables services rendus aux citoyens de ces divers pays en passage à Luxembourg. Il était membre d'honneur de plusieurs Loges. La ville de Luxembourg avait déjà de son vivant donné son nom à l'une de ses rues, et à tous égards, il a bien mérité de son pays, de sa ville et de la Maçonnerie en général.

Q.-I.-T.

**Roumanie.** — *La Grande Loge et Suprême Conseil de Roumanie.* — *Notice historique.* — En suite de la mort du Fr. *Moroiu*, l'ancienne Grande Loge Nationale de Roumanie et son Suprême Conseil, ont complètement disparu pendant la guerre.

Aussi en 1919, au mois d'août, fut fondé le Suprême Conseil de Roumanie, par le t. ill. Fr. Jean Pangal, publiciste, ancien directeur du journal „*La Roumanie*“, ancien secrétaire du Conseil National de l'Unité Roumaine (reconnu par les gouvernements de l'Entente pendant la guerre), d'accord avec quelques personnalités maç. dont les noms se trouvent ci-dessous dans la liste des Dignitaires du Suprême Conseil de Roumanie. Cette création se fit en vertu d'une délégation émanant de la G. L. d'Ukraine. Mais cette dernière Puissance maç., par suite des vicissitudes de la guerre, n'avait pas une existence absolument régulière.

C'est pourquoi le Suprême Conseil de Roumanie, après deux années consacrées à son organisation, au cours desquelles toute une élite intellectuelle vint grossir ses rangs, introduisit-il en 1921 une demande en régularisation et reconnaissance auprès du Grand Orient de France.

Après de longs mois d'enquête, et sur avis favorable de ses Loges de Roumanie, le Grand Orient de France décida, dans sa tenue du 18 décembre 1921, de reconnaître officiellement le Suprême Conseil de Roumanie. (Voir le compte-rendu des travaux du G. O. de France, dernier trimestre de 1921.) Cette décision fut communiquée au Suprême Conseil de Roumanie par pl. en date du 12 janvier 1922. Des Garants d'amitié furent échangés entre les deux Obédiences, le Grand Orient de France nommant le t. ch. Fr. Jean Pangal 33<sup>e</sup> comme Garant d'amitié auprès du Suprême Conseil de Roumanie, et cette Puissance nommant le t. c. Fr. Alphonse Besnard 33<sup>e</sup> comme Garant d'amitié auprès du Grand Orient de France.

Le Suprême Conseil de Roumanie compte sous son Obédience 8 Loges, 2 Chapitres et 1 Conseil philosophique, représentant environ 300 membres, tous des intellectuels.

Dans sa Tenue du 1<sup>er</sup> août 1922, le Suprême Conseil de Roumanie a décidé de prendre le titre de *Grande Loge et Suprême Conseil de Roumanie*. Toutefois les attributions de la Grande Loge sont purement consultatives, pour les questions intéressant les Ateliers symboliques, le Suprême Conseil maintenant tous ses droits pour tout ce qui concerne la création ou la mise en sommeil des Ateliers symboliques, tout comme pour la délivrance des titres maçonniques. Le Suprême Conseil a seul qualité pour traiter avec les Puissances maç. étrangères, et pour échanger des garants d'amitié. Il représente en toute circonstance aussi bien auprès des autorités profanes que maç. la Maçonnerie en Roumanie.

Le Suprême Conseil de Roumanie ne reconnaît aucune autre Puissance maç. roumaine, et notamment il attire l'attention de toutes les Puissances maç. régulières des deux hémisphères, sur les agissements d'une soi-disant Grande Loge américaine de Roumanie et de son prétendu Suprême Conseil. Cette prétendue maç. américaine de Roumanie, œuvre de deux escrocs qui ont trafiqué les Grades maç., nommés Blumenthal et Thompson — ce dernier ayant d'ailleurs été condamné grâce aux efforts de nos FF. d'Amérique — menace de discréditer complètement notre Institution en Roumanie.

La Grande Loge et Suprême Conseil de Roumanie entretient par contre les rapports les plus fraternels avec les Ateliers de l'Obédience du Grand Orient de France, situés en Roumanie. Ces Ateliers lui ont donné leur appui le plus chaleureux depuis sa constitution, et récemment l'union la plus parfaite vient d'être réalisée entre les FF. des deux Obédiences, par l'admission de plusieurs membres de l'Obédience du Grand Orient de France au sein du Souv. Chapitre *Uniunea Masonica* de Bucarest. De plus le Vénérable de la Loge *Le Phare Hospitalier* de Braila, le Fr. Théodoridi, est devenu lui-même, avec l'assentiment du Grand Orient de France, membre du Suprême Conseil de Roumanie. La collaboration la plus étroite est ainsi assurée pour la plus grande prospérité de l'Ordre.

Le Suprême Conseil de Roumanie désire entretenir les relations les plus fraternelles avec toutes les Puissances maç. régulières, et est un partisan résolu de l'Association maçonnique internationale, pour laquelle il forme les vœux les plus chaleureux, en vue d'assurer à notre institution toute l'autorité de l'unité de vues et d'efforts qui lui ont tant fait défaut jusqu'à ce jour. Le Suprême Conseil de Roumanie préconise l'adoption d'un passeport maçonnique international, délivré par chaque Obédience avec le visa de la Grande Chancellerie de l'Association internationale.

Le Suprême Conseil de Roumanie tient à rendre hommage au Fr. Ed. Quartier-la-Tente, pour les précieux conseils et le concours fraternel qu'il lui a accordés aux moments difficiles du début, et lui exprime toute sa gratitude.

Les Dignitaires de la Grande Loge et Suprême Conseil de Roumanie sont :  
Souv. G. Commandeur et G. Maître : Jean Pangal.

- Lieutenant G. Commandeur et G. M. Adjoint: Jean Arapu, Professeur à l'Ecole Polytechnique de Bucarest, Ingénieur des Arts et Manufactures.
- G. Maître Adjoint: Jean Peretz, Prof. à la Faculté de droit de Bucarest, ancien Directeur général de l'Enseignement secondaire au Ministère de l'Instruction publique.
- G. Chancelier et G. Secrétaire: Basile Roata, Ingénieur.

## XV<sup>a</sup> Internacia Esperanto-Kongreso en Nürnberg (Bavarujo)

Aŭgusto 1923.

### ALVOKO AL ĈIULANDAJ FRAMASONOJ.

Laŭ la decido de la XIV<sup>a</sup> Kongreso en Helsinki, la proksimjara Kongreso okazos en *Nürnberg* (Germanujo). Ni ĝoju pri tio, ĉar en tiu urbo ekzistas malnova kaj tre agema Loĝio, en kies Templo ni sendube povos dece kunveni. Se ni konsideras, ke nia lasta Templo-laboro okazis jam en Bern 1913, ni devas tre efike kaj ĉie labori por efektiviĝi en Nürnberg grandan kaj gravan kunsidon de U. F. L., pli brilan ankoraŭ ol la kunsidoj en Bern, Antwerpen, Dresden, Cambridge kaj Genève. La Esperantomovado kreskas ĉiutage, la Internacia Popola-Ligo faris gravan decidon pri ĝia alpreno, kaj ni, la granda internacia frataro, devas nepre fari ĉion laŭ niaj fortoj por subteni tiun movadon kaj por utiligi ĝin en la korespondado kun niaj FF. tutmondaj. Sed la kunveno en Nürnberg havu ankoraŭ alian gravan celon, al kiu multaj eĉ ne pensas. En 1924 okazos en Bruselo „Internacia framasona Kongreso“ aŭ Kunvento. Se ni kunvenos multnombre en Nürnberg, ni povas jam tie persone konatiĝi, ni povas eĉ jam pripensi la plej bonan vojon por la alproksimiĝo de la franca-germana Framasonaro, sen kies interkomprenigado daŭra paco ŝajnas al mi neebla. Jam nun mi faris la necesajn paŝojn ĉe la Loĝio en Nürnberg, estas nun al vi komenci tuj vigran propagandon inter viaj FF. en ĉiuj landoj. Havu la bonecon anonci vin al mi por ke la komitato en preparo povu je sufiĉe frua tempo aranĝi la aferon en plej bona maniero. Mi uzas la okazon peti niajn diverslandajn membrojn, ke ili sendu al mi kiel eble plej baldaŭ ilian jaran-kotizon;<sup>1</sup> por la aranĝo de la afero ni bezonas monon; presajtoj, leter-afrankoj ktp. kostas nuntempe en Germanujo multo da mono, kaj niaj FF. en bonvalutaj landoj helpu al ni laŭ iliaj fort-e. Despli ili ĝuos la proksiman jaron ilian restadon en Nürnberg kaj la partos prenon al nia Templo — kaj aliaj frataj kunvenoj.

Mi ankaŭ rekomendas al ili la aĉetadon de la bonega esper. broŝuro: „La libereco de konscienco kaj la tutmonda Framasonaro“ havebla je nur 25 cent. de S-ro F. Schoofs, kl. Beerstraat 45, Antwerpen (Belgio).

Estas necese, ke Esperanto faru baldaŭ oficiala lingvo uzota en niaj estontaj internaciaj framasonaj Kongresoj. Tio estas eble se *ni aranĝos paroladojn en ĉiuj Framasonejoj*, sekvotaj de kursoj en nia kara lingvo speciale aranĝitaj por niaj FF., kaj se ni varbos novajn anojn al nia asocio.

Kun kora fratsaluto kaj manpremo C. Barthel, Sekretario-Kas.,  
Frankfurt a. M., Wöhlerstraße 14.

<sup>1</sup> 1/2 dolaron, 2,5 frankojn, 2 ŝilingojn kaj 2,7 pezetojn.

Sommes reçues pour l'Association maç. internationale - Sums received for the International Masonic Association  
Für die Internationale maur. Vereinigung erhaltene Summen

II<sup>e</sup> Trimestre 1922 — April/June 1922 — II. Trimester 1922

Grandes Loges - Grand Lodges - Großlogen	Fr.
Bucarest. Sup. Cons. Roumanie	52. —
Constantinople. G. O. de Turquie	35. —
Guatemala. G. L. de Guatemala	100. —
Manila. G. L. Iles Philippines	118. 95
Paris. G. O. de France	1050. — français
" G. L. de France	750. — "
Santiago. G. L. du Chili	520. —
San Salvador. G. L. „Cuscatlan“	132. 80

Loges diverses - Several Lodges - Verschiedene Logen

Alexandrie. Alexandre le Grand (Egypte)	20. —
Avignon. Contrat Social	20. — français
Buenos-Aires. Tolerancia	10. —
Boulogne s/M. Chap. Amitié	20. — "
Bratislava. Zur Verschwiegenheit (Tchécoslovaquie)	10. —
Bex. Progrès et Vérité (Suisse)	25. —
Constantinople. Armonia	13. 80
" Bizanzio Risorta	45. 80
Genève. La Fraternité (France)	15. —
La Haye. Hiram Abiff	20. 20
Londres. Entente Cordiale	240. —
" Hiram	22. 65
Paris. Les Amis du Progrès	4. 20
" L'Homme Libre	20. —
" Pro Solis	5. —
Périgneux. Les Amis Persévérants	25. — "
Royan. Le Triple Accord	10. — "
San Juan. Palafox (Porto-Rico)	8. —
" Elegidos de la Patria	25. —
Smyrne. Melès	200. — "

Dons individuels de FF. - Personal Donations from Bre.  
Persönliche Gaben von BBr.

Bollard, Calais	10. — français
Borrey, Montreuil s/Bois	20. — "
Bontems, F., La Seyne s/Mer	8. 50
Bovers, Philadelphie	25. —
Brunner, Soleure	10. —
Cuérel, Yverdon	20. —
Contesse, H., Cully (Vaud)	10. —
Debruge, J., Liège	20. — belges
Finkbeiner, A., Yverdon	20. —
Ganty, A., Perpignan	20. — français
Germond, Territet	30. —

Gelbmann, Philadelphie	25. —
Gignat, E., Le Pontourre	10. — français
Gross-Fulpius, Genève	20. —
Hardmeier, E., Barcelone	25. — pesetas
Howell, Philadelphie	25. —
Jæger, C. H., Philadelphie	25. —
Jacob, Philadelphie	25. —
Joppin, Paris	20. — français
Lambert, Aug., Neuchâtel	20. —
Lewis, Gregory, Philadelphie	25. —
Lord, Rudolf, Kalgoorlie (Australie)	23. 30
Martinez, Obd. Vel., Guayaquil (Equateur)	10. —
Moatti, Monastir (Tunisie)	10. —
Nantermod, E., Montana (Suisse)	10. —
Perrin-Bersot, Maisprach	20. —
Peyla, Collinsville (Illinois)	10. —
Roulet, Alb., Sion (Suisse)	10. —
Schrøder, San Francisco	50. —
Strom, H., Martigny (Suisse)	5. —
Sueur, Cés., Yverdon	20. —
Thiry, H., Paris	100. — "
Varjabedjan, Diré-Doua	50. —
Vries de C., Amsterdam	50. —
Waldner, P., Berne	10. —

Loges des Indes hollandaises - Lodges of the Dutch Indies  
Niederländisch-Indische Logen

	Fr.
Bandoeng (Java). Sint Jan	179. 65
Buitenzorg (Java). Excelsior	49. 40
Blitar (Java). Blitar	8. 90
Djockjakarta (Java). Mataram	81. 60
Kediri (Java). De Dageraad	25. —
Koeteradja (Java). Prins Frederik	7. 80
Macassar (Célebes). Arbeid Adelt	62. 13
Malang (Java). Malang	67. 55
Magelang (Java). Tidar	40. 55
Medan (Java). Deli	173. 20
Meester Cornelis (Java). Het Zuider Kruis	56. 60
Padang (Sumatra). Mata Hari	46. 25
Probbolinggo (Java). Veritas	35. —
Salatiga (Java). Fraternitas	17. 20
Solo (Java). Union Fred. Royal	55. 20
Soerabaya (Java). De Vriendschap	204. 05
Wettevreden (Java). De Ster in het Oosten	207. 60
Wettevreden (Java). De Broederketen	18. 50

*La Franc-Maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes*

- |  |                        |
|--|------------------------|
| 1. Le Livre de l'Apprenti, Manuel . . . .  | Prix<br>fr. 5 français |
| 2. Le Livre du Compagnon, Manuel . . . .   | " 5 "                  |
| 3. Le Livre du Maître, Manuel d'instruction<br>initiatique à l'usage des FF. du III <sup>e</sup> Degré | " 5 "                  |
- vient de paraître.*

Tous ces ouvrages du Fr. OSWALD WIRTH sont en vente à la *Librairie du Symbolisme*, 4, Square Rapp, Paris 7<sup>e</sup>, ou chez *Ed. Quartier-la-Tente*, Avenue des Vollandes 1, Genève (Suisse).



☛ En vente: ☚

**CODE MAÇONNIQUE** en couleurs

Format 20 × 25 cm.

Prix Fr. 2. 20 suisses

En français, allemand et en anglais

S'adresser à *Ed. Quartier-la-Tente*, Avenue des Vollandes 1, Genève (Suisse).

☛ Envoi de la somme en timbres-poste ☚



**Grand Hôtel Excelsior & Bon Port**  
**Montreux - Territet**

De construction récente avec confort moderne. Situation tranquille. Vue admirable.

— GOLF - LINKS —

S'adresser Fr. Ch. Nicodet, Montreux.